

COMMISSION FONCIERE AGRICOLE

Requête annexée au projet d'opération immobilière en matière agricole

Requérant / Mandataire (coordonnées complètes) :

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1) Description de l'opération immobilière

achat/vente donation partage échange division assujettissement
 non assujettissement autre (préciser)

Pour les expertises en valeur de rendement et charge maximale, utiliser le formulaire « Expertises »

1.2) Données relatives au(x) propriétaire(s)

Nom/prénom	Profession	Domicile	Téléphones (fixe et mobile) & adresse courriel

1.3) Données relatives à (aux) l'immeuble(s) concerné(s) par le projet de transaction

N° parcelle	Feuille	Commune	Surface (m ²)	N° bâtiment(s)	Zone	Affectation / type de culture	Assolement (SDA)

1.4) Données relatives aux parcelles viticoles

N° de parcelle : Parcelle plantée en vigne : OUI NON

si NON, date d'arrachage :

Parcelle en cours de reconstitution : OUI NON
(moins de 10 ans depuis la date d'arrachage)

Demande de replantation : OUI NON
(plus de 10 ans après l'arrachage)

1.5) Le vendeur considère que ses biens-fonds :

- constituent une entreprise agricole au sens de l'art. 7 LDFR : OUI NON
- constituent une entreprise à laquelle s'appliquent les dispositions sur les immeubles conformément à : l'art. 8, litt. A litt. B (joindre justificatifs)

1.6) Motif(s) invoqué(s) par le vendeur en cas de partage matériel (art. 58 à 60 LDFR)**1.7) Bail**

L'(les)immeuble(s) concerné(s) par la transaction fait-il (font-ils) l'objet d'un bail à ferme écrit ou oral (si écrit joindre le contrat) : OUI NON

Si oui, nom et adresse du fermier / locataire :

1.8) Prêt à usage : OUI NON

Si oui, joindre nom et adresse de l'emprunteur

1.9) Existence de tiers ayant un droit légal d'emption ou de préemption : OUI NON

Si oui, joindre la liste avec noms et adresses

1.10) Approprié à l'agriculture : OUI NON**2. ACQUISITION D'ENTREPRISE OU IMMEUBLE AGRICOLE****2.1) Surface(s) totale(s) et prix fixé(s) en fonction de l'affectation et des zones**

(joindre un descriptif exhaustif, par zones précitées, des immeubles en Suisse et dans les zones franches avec indication de la nature des cultures) :

N° parcelle	Pré/champ/ horticole/ verger	Vigne	Zone agricole spéciale	N° bâtiment(s)	Zone à bâtir (y compris bâtiments)	Zone bois et forêt	Autre

2.2) Prix total de la transaction :**2.3) Données relatives à l'(aux) acquéreur(s)**

Nom/prénom	Profession	Domicile	Quote-part

2.4) Justification de la qualité d'agriculteur :

Formation, expérience professionnelle, etc... (joindre les justificatifs)

2.5) L'acquéreur A-t-il l'intention d'exploiter personnellement, au sens de l'article 9 LDFR ?

OUI NON

Si non, quelle exception des articles 64 et 65 LDFR est-elle invoquée ?

3. AUTORISATION POUR PARTAGE MATERIEL ET/OU MORCELLEMENT D'IMMEUBLES

Joindre tableau de mutation éventuellement tableau de mutation provisoire

Conformément à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural, du 26 janvier 1994 (M 1 10.01), les pièces suivantes doivent impérativement être jointes à la présente requête :

- a) Un plan de situation à l'échelle 1/2500 ou 1/5000;
- b) Le projet d'acte si l'opération projetée nécessite l'élaboration d'un tel document;
- c) Une copie du feuillet du registre foncier;
- d) Les états descriptifs complets des parcelles propriété du vendeur et de l'acheteur ;
- e) En cas de vente de bâtiments, une expertise récente ;
- f) Le cas échéant, une copie du contrat de bail ;
- g) La liste des noms, prénoms et adresses du fermier et des titulaires du droit d'emption, du droit de préemption ou du droit à l'attribution mentionnés à l'art. 83, al. 3 LDFR;
- h) La liste des personnes indiquées à l'art. 60 al. 2 litt b et c LDFR ainsi qu'une déclaration d'approbation de leur part en cas d'invocation sous chiffre 1.6) de la présente requête, de l'art. 60 al. 2 LDFR ;
- i) En cas d'offre publique d'achat, une copie des offres publiées conformes à l'art. 6A du règlement et des offres reçues ;

N.B. : Les documents doivent être à jour et peuvent être pour partie obtenus auprès de la direction de la mensuration officielle (DMO).

Lieu : _____, le

Signature du requérant ou de son mandataire :

Une requête qui ne serait pas entièrement remplie ne pourra pas être traitée par la Commission.

Ce formulaire, dûment rempli et signé, ainsi que toutes les annexes doivent être adressés par courrier postal au secrétariat administratif de la

COMMISSION FONCIERE AGRICOLE
c/o AgriGenève
Rue des Sablières 15
1242 SATIGNY

Téléphone : 022 939 03 08
Courriel : cfainfo@agrigenève.ch